



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le neuf avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry IGONNET, élu maire.

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Alain GUERIN, Florence TERRIER, Daniel DUMONTET, Patrick CAGNIN, Marie-Christine GRIFFON, Fabienne DARGAUD, Jérémy PETITJEAN, Bertrand LLORCA, Francine TARDIVAUD, Marion PAGEAUT, Gérald ROUX, Stéphane SOTTY, Sophie ANTONA.

Secrétaire de séance : Annie VOUILLON

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants :

Numéro	Objet
2026-053	Annule et remplace délibération 2026-052 délégations consenties au maire
2026-054	Approbation CG Budget Eau 2025
2026-055	Approbation CA budget Eau 2025
2026-056	Affectation CA budget Eau 2025
2026-057	Approbation CG Budget Principal 2025
2026-058	Approbation CA budget Principal 2025
2026-059	Affectation CA budget Principal 2025
2026-060	Création des commissions communales
2026-061	Désignation des délégués aux organismes extérieurs
2026-062	Règlement intérieur piscine municipale
2026-063	Tarif MNS piscine municipale
2026-064	Avenant convention partenariat Only Camp
2026-065	Aménagement centre Bourg saisine de l'ATD
2026-066	Acquisition boulangerie Gauthier crédit-bail
2026-067	Acquisition 3 et 5 rue de Saint Pierre
2026-068	Convention mises à disposition coordinatrices maison de santé
2026-069	Maison de santé _ résiliation bail commercial diététicienne
2026-070	Situation de la MAM et mesures d'accompagnement
2026-071	Effectif saisonnier piscine
2026-072	Inscriptions scolaires et prise en charge des frais de scolarité
2026-073	Budget locaux commerciaux décision modificative n°1

La séance est levée le 13 avril à 00h30

Diffusion : Panneau d'affichage municipal _ Site internet de la commune

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et le Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 toute personne peut consulter les délibérations sur le site internet de la collectivité et en obtenir une copie en Mairie au Secrétariat général, aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.



Le Maire

Thierry IGONNET